

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JUIN 2022

Délibération n° D-2022-193

**Budget Energies Renouvelables - Budget supplémentaire -
Année 2022**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 21/06/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/06/2022

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Baptiste DAVID

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Yvonne VACKER

Direction des Finances

**Budget Energies Renouvelables - Budget
supplémentaire - Année 2022**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 16 juin 2022.

Le budget supplémentaire est un budget modificatif du budget primitif. Il permet de prendre en compte l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif. Il enregistre aussi les restes à réaliser en investissement de l'exercice précédent.

Il fait également apparaître les dépenses et des recettes nouvelles non prévues au budget primitif.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée municipale le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2022 concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2022 concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables tel que présenté.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

20
22

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	40 014	Recettes	44 298
Dépenses	28 713	Dépenses	4 383
Résultat de l'exercice	11 301	Résultat de l'exercice	39 915
Résultat antérieur	9 082	Résultat antérieur	4 794
1 Résultat cumulé	20 383	Résultat cumulé	44 709
		Restes à réaliser nets (Reports)	-24 780
		Résultat net de l'investissement	19 929
2 Résultat net cumulé	40 312		

Les résultats cumulés de la section d'exploitation et d'investissement de 2021 sont excédentaires : respectivement d'un montant de 20 383 € **1** et 44 709 € **3** . Ils seront inscrits au budget supplémentaire au titre des résultats antérieurs pour l'exercice 2021.

Compte tenu des reports nets de – 24 780 €, le résultat net de l'investissement est de 19 929 € , aboutissant à une résultat net cumulé global de 40 312 € **2** .

Synthèse des mouvements en section d'exploitation

en K€

	BP 2022	BS 2022	TOTAL 2022 BP + BS
Recettes réelles d'exploitation	35,0	20,4	55,4
<i>Dont résultat d'exploitation reporté</i>		20,4 ^(a)	20,4
<i>Dont vente de produits</i>	35,0		35,0
Recettes d'ordre d'exploitation	4,5		4,5
Total des recettes d'exploitation	39,5	20,4	59,9
Dépenses réelles d'exploitation	5,3	0,1	5,4
<i>Dont impôt sur les bénéfices</i>	2,0		2,0
<i>Dont charges à caractère général</i>	3,3	0,1 ^(c)	3,4
Dépenses d'ordre d'exploitation	34,2	20,3^(b)	54,5
Total des dépenses d'exploitation	39,5	20,4	59,9

L'exercice 2021 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables se clôture avec un résultat cumulé d'exploitation de 20,4 K€ (a).

La section d'investissement étant excédentaire, cet excédent cumulé d'exploitation permet de dégager un autofinancement quasiment du même montant (b).

Aucune demande particulière n'est formulé en exploitation, l'ajustement sur les charges à caractère général est marginal (c).

Synthèse des mouvements en section d'investissement

L'exercice 2021 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables se clôture avec un résultat cumulé d'investissement de 44,7 K€ (a).

Une avance du budget principal de 20 K€ (b) est nécessaire pour financer de nouvelles installations (d+e) en plus de l'autofinancement dégagé de la section d'exploitation (c).

Le reste à réaliser correspond au marché d'installation sur les vestiaires de Pissardant (attribué en 2020) dont les travaux en attente car le titulaire demande la résiliation du marché (d), les autres dépenses d'équipements correspondent majoritairement à de nouvelles installations prévues dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire G SAND (e).

en K€

	BP 2022	BS 2022	TOTAL 2020 BP + BS
Recettes réelles d'investissement	0,0	64,7	64,7
<i>dont nouvelle avance du budget principal</i>	0,0	20,0 ^(b)	20,0
<i>dont Affectation du résultat</i>			0,0
<i>Dont résultat d'exploitation reporté</i>		44,7 ^(a)	44,7
Recettes d'ordre d'investissement	39,7	20,3^(c)	60,0
Total des recettes d'investissement	39,7	85,0	124,7
Dépenses réelles d'investissement	29,7	85,0	114,7
<i>dont remboursement avance au Budget Principal</i>	0,0	0,0	0,0
<i>dont Reste à réaliser</i>		24,8 ^(d)	24,8
<i>dont dépenses d'équipement</i>		60,2 ^(e)	60,2
Dépenses d'ordre d'investissement	10,0		10,0
Total des dépenses d'investissement	39,7	85,0	124,7

Echéancier de l'avance remboursable

en K €	Date versement avance	Montant de l'avance	2022	2023	2024	2025	2026
Avance n°6 (à rembourser sous 4 ans)	2022	20,0	0,0	5,0	5,0	5,0	5,0
	TOTAL	20,0	0,0	5,0	5,0	5,0	5,0

			SOLDE DU CAPITAL RESTANT DU SUR LES AVANCES au 31/12/N				
	Date versement avance	Montant de l'avance	2022	2023	2024	2025	2026
Avance n°6 (à rembourser sous 4 ans)	2022	20,0	20,0	15,0	10,0	5,0	0,0
	TOTAL	20,0	20,0	15,0	10,0	5,0	0,0

Une avance remboursable du budget principal vers le présent budget est prévue de sorte à financer les panneaux solaire du Groupe Scolaire George Sand.

Pour rappel, les remboursements des trois premières avances ont été soldés fin 2020, les deux dernières avance ont finalement été annulées respectivement en 2020 et 2021 du fait de l'avancée des travaux prévus (Vestiaires Pissardant, GS Pasteur et Perochon).